

## Les services « archivistes itinérants » des centres de gestion et des intercommunalités, un maillage méconnu du territoire

Julien Boivin, Mathieu Profizi

---

### Citer ce document / Cite this document :

Boivin Julien, Profizi Mathieu. Les services « archivistes itinérants » des centres de gestion et des intercommunalités, un maillage méconnu du territoire. In: La Gazette des archives, n°244, 2016-4. Les mutations du métier d'archiviste et de son environnement. Actes des journées d'études de la section Aurore - archivistes des universités, rectorats, organismes de recherche et mouvements étudiants - de l'Association des archivistes français des 28 novembre 204 et 5 novembre 2015. pp. 91-104;

doi : <https://doi.org/10.3406/gazar.2016.5410>

[https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_2016\\_num\\_244\\_4\\_5410](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2016_num_244_4_5410)

---

Fichier pdf généré le 18/03/2019

# Les services « archivistes itinérants » des centres de gestion et des intercommunalités, un maillage méconnu du territoire

---

Julien BOIVIN

Mathieu PROFIZI

## Introduction

Dans le courant de l'automne et de l'hiver 2014-2015, nous avons mis en ligne un double questionnaire destiné aux services, que nous avons appelés de façon générique « archivistes itinérants », des centres de gestion de la fonction publique territoriale et des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) afin de récolter un maximum d'informations. Ces données devaient nous permettre de mieux faire connaître ce type de service d'archives, de leur donner de la visibilité dans notre champ professionnel, mais également de faire apparaître les différences et les points communs organisationnels et fonctionnels de ces missions.

Et nous profitons de l'occasion de ce colloque pour remercier les archivistes itinérants qui ont bien voulu répondre à nos questionnaires.

Notre intervention va se dérouler en deux parties. Dans un premier temps, nous présenterons le contexte de l'élaboration de notre enquête, sa problématique et la méthodologie que nous avons mise en place. Puis, nous exposerons les premiers résultats de l'étude des données que nous avons reçues. Dans un second temps, nous nous attarderons sur un territoire en particulier que nous avons souhaité mettre en valeur pour la cohérence de son maillage du territoire par des missions d'archivistes itinérants. Ce territoire est celui de l'Isère où les services « archivistes itinérants » sont devenus des acteurs incontournables pour les collectivités territoriales d'une partie du département.

## Une enquête sur les services « archivistes itinérants »

### *Contexte et définition*

Depuis plusieurs années, nous avons souhaité appréhender davantage les caractéristiques et les dynamiques à l'œuvre dans le développement des services « archivistes itinérants ».

Notre ambition est de contribuer ainsi à une amélioration de la perception de cette activité et de dissiper une certaine méconnaissance alors même qu'effectifs comme créations de services vont croissant depuis plusieurs décennies.

Nos pratiques professionnelles sont pourtant peu ou prou identiques à celles de nos collègues *in situ*. Comme tant d'archivistes communaux et intercommunaux, nous sommes coutumiers d'un grand éventail d'actions. Et si la définition de notre métier, « professionnel chargé de la gestion des archives », présente à la fois l'intérêt d'être englobante et l'inconvénient de ne restituer que très imparfaitement la diversité de nos activités, qu'en dire lorsqu'il lui est accolé l'adjectif aussi imprécis que lyrique d'itinérant ?

Cette pratique est relativement ancienne. Il y a bien sûr les archivistes départementaux qui, au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, recueillaient des fonds communaux afin de les traiter au sein de leur service avant parfois de les restituer à leurs ayants-droit lorsqu'il n'y avait pas d'obligation légale de dépôt. Nous pouvons y déceler une forme de mobilité, les prémices d'une forme de mutualisation de moyens.

Par ailleurs, l'extension des compétences des communes et des structures intercommunales au début des années 1980 va non seulement entraîner une hausse du personnel administratif et une augmentation de la production documentaire, mais également une affirmation de leur propriété et de leur bonne gestion dans l'apprentissage de l'autonomisation des collectivités.

La multiplication des structures de coopération et de mutualisation entre les acteurs locaux ainsi que la rationalisation progressive de leurs actions vont également permettre à de nombreuses communes d'avoir accès par ce biais à des techniciens dont le recours était jusque-là inimaginable financièrement. Précédant en cela les EPCI, les centres de gestion vont se doter de services « archivistes itinérants » dès leur création à la fin des années 1980.

Mais si les services « archivistes itinérants » tendent pour une large majorité à être des services d'archives « lambda » dans leurs missions, ils se différencient selon nous dans leur cadre organisationnel ainsi que dans la multiplicité des entités partenaires de leurs missions. Nous traitons donc les fonds de plusieurs collectivités comme nos collègues municipaux et intercommunaux traitent les fonds de leur collectivité.

### *Démarche*

C'est sur cette diversité des cadres de réalisation de ces missions que nous avons souhaité nous attarder. Deux questionnaires distincts, un pour les centres de gestion et l'autre pour les EPCI, ont été diffusés sur Internet. Bien qu'un grand nombre de questions fussent communes, cela nous a permis d'y adjoindre des questions spécifiques prenant en compte la diversité des structures porteuses. Ces questionnaires étaient organisés en six parties intitulées respectivement « Administratif », « Finances », « Ressources humaines », « Moyens matériels », « Interventions » et « Réseaux ». Les données récoltées devaient permettre de compléter les informations recueillies dans le cadre de réunions organisées régulièrement par les centres de gestion depuis 2007 et celles, davantage orientées vers des questions archivistiques, produites par l'enquête annuelle du Service interministériel des Archives de France qui propose une grille spécifique pour les centres de gestion depuis 2012.

La diffusion de ces deux questionnaires a eu pour objectif de disposer d'indicateurs suffisamment nombreux pour produire une analyse cohérente de la situation actuelle de ces services, mais également d'offrir des pistes d'évolutions pour les services existants et de réflexions pour les administrations souhaitant créer ce type d'activité. Il s'agit également d'une démarche militante afin d'attirer l'attention sur les missions proposées par certains centres de gestion et certaines intercommunalités, de contribuer à faire reconnaître leur importance croissante dans le paysage archivistique et de souligner le professionnalisme de leurs agents, mais également de renforcer l'assise de ces services au sein de leur administration afin d'assurer la pérennité de leurs actions.

Ainsi, ce sont près de huit services « archivistes itinérants » d'intercommunalités qui ont répondu à ce questionnaire. Nous ne disposons pas, pour les EPCI, de chiffres probants sur le nombre de services « archivistes itinérants » existants, mais nous supposons avoir eu accès à une majorité d'entre eux. Ces services sont récents et leur développement peut être corrélé avec la stabilisation des EPCI dans leurs périmètres d'action, mais également dans un mouvement

global de mutualisation des ressources poussé jusqu'à la mise en œuvre de prestations de service pour les communes membres avec la mise à disposition d'agents qualifiés dans le cadre de l'itinérance. Ainsi, si le service le plus ancien a été créé dès 1995, six d'entre eux ont été initiés ces dix dernières années.

Le phénomène est beaucoup plus ancien pour les centres de gestion, tel dès 1985 le centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne parisienne. Rappelons que chaque centre de gestion fonctionne de façon autonome, entraînant suivant les établissements une diversité dans les services proposés comme dans leurs modalités d'action. Ainsi, les créations de service se sont échelonnées depuis le mi-temps des années 1980, sans cohérence apparente, bien que nous constatons des effets d'agglomération ou à l'inverse de quasi-absence dans certaines régions.

D'après nos informations, il existe 54 centres de gestion proposant un service « archivistes itinérants ». En ce qui concerne notre questionnaire, 33 services « archivistes itinérants » de centre de gestion et une mission d'intérim y avaient répondu au 19 février 2015, soit 64 % d'entre eux.

## **Analyse des données**

La multiplication des services archivistes itinérants est un phénomène relativement récent apparu en réponse aux mutations de l'organisation territoriale mais dont le contenu est mal connu. Notre ambition, tant dans la diffusion de cette enquête que dans l'analyse des données, n'est pas de réaliser des statistiques rendues aléatoires par le *corpus* limité des services interrogés et un taux de réponse qui n'est pas entier. Toutefois, notre démarche consistera dans la mise en relief des similitudes et des spécificités de cette activité. Ainsi, à l'occasion de ce colloque, nous avons souhaité présenter rapidement trois ensembles de résultats.

### *Procédures contractuelles et tarification*

En premier lieu, les cadres d'intervention avec les procédures contractuelles et les modalités de tarification de ces missions d'archivage.

L'ensemble des centres de gestion ayant répondu au questionnaire établit ainsi des conventions avec les collectivités dans lesquelles ils font intervenir des

archivistes. Sur 33 centres de gestion, 19 établissent des conventions annuelles ou pluriannuelles, alors que 12 centres de gestion proposent des conventions ponctuelles, par mission de mise à disposition. Enfin, un département de l'Ouest constitue une exception dans la mesure où le centre de gestion n'a pas de service « archivistes itinérants » et fonctionne dans le cadre de contrats d'intérim avec des archivistes mis à disposition des collectivités le temps de la mission.

Les EPCI établissent également des conventions avec leurs communes membres. Ces conventions peuvent être temporaires, annuelles, pluriannuelles ou encore à durée indéterminée.

Il existe donc une relative uniformité de la procédure contractuelle, mais des disparités en termes de durée. Cela correspond également à des contingences de personnel au sein des services « archivistes itinérants », ainsi qu'aux ressources financières des collectivités partenaires. Ces pratiques ont une incidence sur le traitement des fonds, notamment sur les reprises d'arriéré, réalisées en une ou plusieurs missions selon les services et les collectivités partenaires.

Cette disparité se retrouve également dans la rémunération des missions.

Ainsi, pour les sept EPCI ayant répondu à la question, nous avons relevé quatre modalités de tarification différentes. Les variations peuvent reposer sur l'existence d'un apport financier préalable provenant des communes en sus du coût de l'intervention ou d'une répartition postérieure du coût réel de l'archiviste entre les communes ayant fait appel à ce service.

Les centres de gestion interrogés font preuve de la même inventivité avec six modalités différentes de calcul des tarifs. Les variations reposent sur les durées facturées (journée, demi-journée, heure) et sur des tarifs différents entre collectivités affiliées légalement, celles non affiliées ou encore affiliées à titre volontaire.

Prenons ici l'exemple de services « archivistes itinérants » de centre de gestion dans trois départements limitrophes du sud-ouest. L'un d'entre eux propose une prestation horaire différenciée entre collectivités affiliées et collectivités non affiliées. Un deuxième service dispose de tarifs différents, calculés à la journée, pour les collectivités affiliées et les collectivités non affiliées, avec la possibilité d'effectuer des demi-journées de mission. Enfin, un troisième a adopté comme principe que toutes les collectivités affiliées ont le droit de faire appel gratuitement au service archives. Aucune mission n'est donc facturée que

cela soit pour le diagnostic ou les missions de traitement des archives postérieures aux années 1950, en accord avec les Archives départementales.

Cette grande diversité de situations, souvent liée aux modes de fonctionnement des EPCI comme des centres de gestion, à leur histoire, à leur territoire ou encore à leurs rapports avec les Archives départementales, représente autant d'adaptations relativement souples aux réalités locales. La mutualisation du personnel par l'itinérance apparaît comme une solution adaptée pour de nombreuses collectivités afin de leur permettre de disposer de techniciens formés, dans des cadres d'intervention souples et à des coûts maîtrisables.

### *Ressources humaines et professionnalisation des agents*

Notre deuxième objet d'analyse concerne les profils professionnels et statutaires des archivistes de ces services.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, il y avait 84 archivistes itinérants pour 30 centres de gestion interrogés, auxquels s'ajoute la mission d'intérim précitée, soit environ 58 équivalents temps plein (ETP). Trois années plus tard, au 31 décembre 2013, il y avait 110 archivistes itinérants pour 33 centres de gestion interrogés, soit environ 101 ETP. Outre la création de trois services supplémentaires, nous constatons l'accroissement conséquent du nombre d'archivistes en poste, mais également la forte augmentation d'équivalents temps plein.

Cette évolution apparaît plus limitée pour les EPCI avec dix archivistes itinérants pour six EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et douze archivistes itinérants pour 8 EPCI au 31 décembre 2013.

Cet ancrage des services s'accompagne également d'une professionnalisation des effectifs. Pour les centres de gestion, les personnes titulaires d'une formation initiale Bac + 5 avec une spécialité Archives passent de 56 % à 64 % sur cette période et les archivistes ayant une formation archivistique en Bac + 3 à Bac + 5 passent de 63 % à 71 %.

Toutefois, les profils contractuels et les catégories de la fonction publique territoriale évoluent peu. Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, 40 % des archivistes itinérants de centres de gestion de notre *corpus* sont fonctionnaires contre 41 % trois années plus tard, au 31 décembre 2013. Par ailleurs, les archivistes itinérants en CDD ou intérimaires passent de 60 % à 59 %. Dans le même temps, la part des contrats en CDI est faible avec deux archivistes au début et à la fin de notre période. À noter également des durées contractuelles relativement courtes puisque 65 % des archivistes en CDD ou intérimaires disposent d'un contrat

d'une durée d'un an au début de notre période et cela tend à se dégrader puisqu'ils sont 87 % à la fin de celle-ci.

Cette articulation est moins apparente dans le cas des EPCI qui voient leurs effectifs avec une formation initiale spécialité Archives rester stables à sept archivistes mais avec des effectifs augmentant pourtant sensiblement. Toutefois, le nombre d'archivistes itinérants fonctionnaires passe de cinq à huit agents entre le début et la fin de notre période.

Nous constatons donc une multiplication des services, une augmentation de la création de postes d'archivistes, occupés par des personnels de plus en plus qualifiés, non sans rapport avec l'essor des formations universitaires, mais avec une précarité des statuts contractuels et des durées de contrats peu importantes pour les CDD. Il s'agit là d'une situation paradoxale entre des services « archivistes itinérants » dont le nombre est en constante augmentation et qui développent leurs actions dans leur territoire mais qui sont marqués par la forte précarité professionnelle de leurs agents. La méconnaissance de notre métier explique sans nul doute cette situation, mais également la perception que peuvent en avoir nos décideurs, y compris dans le questionnement de la pérennité de ces activités.

#### *Ancrage et précarité des services, intégration dans les réseaux*

S'interroger sur la précarité ou la pérennité de ces missions semble contredire l'inscription dans la durée et leur activité dynamique. Pour conclure cette première analyse des résultats, nous nous sommes intéressés à la question de l'insertion relative de ces services et de ces archivistes dans leur milieu professionnel, en nous focalisant sur les liens avec le Service interministériel des Archives de France et l'Association des archivistes français (AAF).

D'abord, 76 % des services « archivistes itinérants » de centres de gestion de notre *corpus* ont répondu à l'enquête annuelle du Service interministériel des Archives de France en 2013, contre seulement un quart des EPCI. Rappelons que ces derniers ne disposent toutefois pas d'une grille d'enquête dédiée et que le nombre de cas est trop restreint pour en tirer des enseignements statistiques.

Les réponses sont également riches d'enseignements en ce qui concerne les adhésions à l'AAF par des centres de gestion puisque près de 40 % des services sont adhérents. 30 % le sont par le biais d'un ou plusieurs archivistes du service qui sont membres à titre individuel.

Ces résultats posent la question de la réelle intégration professionnelle de ces services qui semble être partiellement palliée par l'intégration individuelle des archivistes.

En ce qui concerne les services d'EPCI, au 1<sup>er</sup> janvier 2014, six sur huit étaient membres de l'AAF, auxquels s'ajoute une réponse indiquant une inscription individuelle.

Ce survol des résultats de notre enquête a été rapide et les analyses succinctes, mais il nous avait semblé utile de faire une première présentation des réponses aux questionnaires sur les services « archivistes itinérants » dans l'attente d'études complémentaires. En effet, les données récoltées sont très riches et permettent d'extraire des enseignements sur les modalités de fonctionnement de ces services et de leurs évolutions. Afin de saisir plus concrètement cette réalité dans sa complexité et sa diversité, nous avons souhaité réaliser mettre l'accent sur un territoire, celui du département de l'Isère, dans lequel interagissent et coopèrent différentes institutions maillant littéralement cet espace, qu'il s'agisse des Archives départementales, des Archives municipales, des Archives intercommunales et enfin des services « archivistes itinérants » de deux EPCI et du centre de gestion.

## **Un exemple de maillage archivistique du territoire : le département de l'Isère et ses services « archivistes itinérants »**

### *Les services d'archives constitués en Isère*

Le département de l'Isère se situe au centre de la région Rhône-Alpes. Il se classe au dixième rang des départements français en termes de superficie et au seizième rang pour sa population.

Au niveau géographique, son territoire est très contrasté. Nous pouvons le présenter en trois parties : les plaines et collines du nord-ouest, plutôt rurales avec un fort développement urbain et économique dans la couronne lyonnaise ; le sud-est, alpin, constitué de massifs montagneux ; et enfin, entre ces deux parties, la vallée de l'Isère, qui abrite l'agglomération grenobloise où réside près d'un Isérois sur trois et des espaces de péri urbanisation.

Le département compte 533 communes et 27 intercommunalités. La ville principale est Grenoble, préfecture de 161 071 habitants, seizième ville de

France la plus peuplée. Au cœur du département, l'agglomération grenobloise atteint 402 857 habitants.

Nous avons recensé pour le département de l'Isère dix-neuf services d'archives constitués se répartissant ainsi :

- treize services d'archives communaux (Crolles, Échirolles, Fontaine, Grenoble, La Côte-Saint-André, Meylan, Moirans, Pont-de-Claix, Rives, Saint-Egrève, Saint-Martin-d'Hères, La Tronche, Voiron) ;
- deux services d'archives intercommunaux (la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais [CAPV] et la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère [CAPI]) qui disposent également d'un service « archivistes itinérants » pour leurs communes membres respectives ;
- deux autres services d'archives intercommunaux constitués (Grenoble-Alpes Métropole et Communauté de communes du Pays du Grésivaudan (CCPG)) ;
- un service commun d'archives ville-centre–EPCI (Vienne– ViennAgglo) ;
- un service archives itinérantes (Centre de gestion de l'Isère).

Les deux tiers des services d'archives communaux se concentrent dans l'agglomération grenobloise. Cela s'explique notamment par le fait que c'est dans cette unité urbaine que nous trouvons les plus grandes villes du département : Grenoble, Saint-Martin-d'Hères ou encore Échirolles.

Un peu plus au nord, dans l'agglomération voironnaise, nous trouvons Voiron, Moirans et Rives.

Enfin, le reste du territoire du département de l'Isère n'est pas ou peu pourvu de services d'archives communaux : il y a Vienne au nord-ouest du département, La Côte-Saint-André un peu plus au sud, et enfin Crolles, à l'est de l'agglomération grenobloise, en direction de la Savoie.

Le département compte également cinq services d'archives intercommunaux qui correspondent peu ou prou à l'enracinement des services d'archives communaux, à l'exception de la CAPI. D'après les données de l'enquête de Romain Joulia de 2012 sur les services d'archives intercommunaux et l'annuaire des services d'archives du Service interministériel des Archives de France, l'Isère est, avec le Nord et le Haut-Rhin, un des rares départements à bénéficier d'autant de services d'archives intercommunaux.

*Les services « archivistes itinérants » en Isère : une dynamique récente ?*

Les Archives départementales de l'Isère ont été le premier acteur de l'itinérance dans le département. En effet, en juin 1987, le conseil général a créé « une assistance départementale à la gestion des archives communales ». Les principaux objectifs de cette assistance devaient résider dans le traitement des fonds d'archives communaux ayant fait l'objet d'un dépôt et dans des interventions dans les communes du département. Aurélie Bouilloc, actuelle archiviste chargée des communes aux Archives départementales de l'Isère, a pris ses fonctions en février 1989.

Sur le plan de la procédure contractuelle, une convention était signée *a posteriori* entre le conseil général et les communes, fixant les conditions d'intervention de l'archiviste. En ce qui concerne les tarifs de la prestation, cette assistance a été payante jusqu'en 1995. Depuis elle est totalement gratuite. Dans le cadre de ses interventions dans les communes du département, l'archiviste devait mettre en place un système d'archivage cohérent avec reprise de l'arriéré – tri, classement, cotation –, rédaction d'instruments de recherche et temps de formation des secrétaires de mairie.

Entre 1987 et 2015, des interventions ont été réalisées dans 302 communes sur les 533 que compte le département de l'Isère, soit 57 %. La durée moyenne de ces missions était de trois à quatre jours par an dans une commune et pouvait intervenir une ou deux années consécutives quand le traitement de l'arriéré le rendait nécessaire. Des interventions ont également eu lieu dans d'autres types de collectivités territoriales du département comme des EPCI mais seulement pour donner des conseils dans le cadre de missions d'une demi-journée ou d'une journée maximum.

En Isère, le rôle de l'archiviste chargée des communes aux Archives départementales a été déterminant dans la sensibilisation aux archives de nombreuses collectivités territoriales. Les services « archivistes itinérants » de deux EPCI (CAPI et Pays Voironnais) et le service archives itinérantes du centre de gestion de l'Isère (CDG38) ont bénéficié de ce travail et ont pu ainsi prendre le relais dans certains territoires au moment de leur création, à la fin des années 2000.

*Les services « archivistes itinérants » des EPCI*

Le Pays Voironnais est la première collectivité à avoir mis en place un service « archivistes itinérants » dans le département de l'Isère. En effet, en 2006, la responsable du service de l'administration générale avait d'abord sollicité les Archives départementales au sujet des archives propres à l'EPCI ; et Aurélie Bouilloc en avait profité pour parler de l'intérêt d'un service « archivistes itinérants ». Une archiviste, toujours en poste aujourd'hui, Nathalie Robert, a

d'abord été recrutée en 2006 pour traiter les archives de la Communauté d'agglomération. En 2006-2007, à l'initiative des élus, il lui a été demandé de mettre en place une prestation d'aide à l'archivage pour les communes membres. Dès 2008, le Pays Voironnais a commencé à mettre à la disposition des communes intéressées l'archiviste intercommunale à 40 % de son temps de travail. Fort du succès de cette mission, le Pays Voironnais a finalement créé en 2010 un poste d'archiviste itinérant qui devait consacrer 100 % de son temps de travail aux archives des communes.

Actuellement, cette mission compte un archiviste itinérant, soit un ETP. Et entre sa création en 2008 et le 31 décembre 2014, le service d'aide à l'archivage du Pays Voironnais était intervenu dans 23 communes du territoire intercommunal sur 34 (3 disposant d'un service d'archives communal constitué).

En ce qui concerne la CAPI, il semblerait que le lien se soit notamment fait entre le Directeur général des services (DGS) de la collectivité et celui du Pays Voironnais. En 2009, la Direction a demandé à l'archiviste intercommunale de porter la création d'un service mutualisé. Cette dernière a d'abord réalisé un état des lieux des fonds d'archives dans toutes les communes du territoire intercommunal pour pouvoir ensuite présenter différents scénarii aux élus. Et les sollicitations de nombreuses communes membres ont ainsi justifié la création d'un poste permanent d'archiviste itinérant. La mission d'aide à l'archivage de la CAPI a été fonctionnelle dès le mois de janvier 2010.

Actuellement, cette mission compte deux archivistes itinérantes, soit 1,8 ETP. Et entre sa création en 2010 et le 31 décembre 2014, les archivistes itinérantes de la CAPI étaient intervenues dans 19 communes du territoire intercommunal sur 22.

#### *Le service archives itinérantes du centre de gestion de l'Isère*

En ce qui concerne le service archives itinérantes du CDG38, l'initiative est venue des élus. Ces derniers ont d'abord sollicité les Archives départementales. Il semblerait par ailleurs que l'expérience et le succès d'autres centres de gestion aient également motivé celui de l'Isère. Enfin, la création du service archives itinérantes s'est concrétisée très rapidement en 2010 avec le recrutement d'une archiviste itinérante et la mise en place d'une convention de mise à disposition pour les collectivités territoriales du département.

Actuellement, ce service compte deux archivistes itinérantes, soit 2,00 ETP. Et depuis sa création en 2010 au 31 décembre 2014, les archivistes itinérants du CDG38 étaient intervenus dans 70 collectivités territoriales et autres administrations publiques (communes, EPCI, un syndicat mixte, un centre communal d'action sociale et le Comité des œuvres sociales).

## **Un maillage territorial cohérent : une coopération entre services « archivistes itinérants » et les Archives départementales.**

### *Le rôle des Archives départementales dans le maillage du territoire*

En Isère, le rôle de l'archiviste chargée des communes aux Archives départementales est incontournable dans l'histoire du maillage du territoire par des services « archivistes itinérants ». En effet, Aurélie Bouilloc a été l'initiatrice de l'intérêt de nombreuses collectivités territoriales du département pour leurs archives.

Elle est intervenue dans 46 % des communes du territoire du Pays Voironnais entre 1989 et 2010, dans 39 % des communes où sont intervenus les archivistes itinérants du Pays Voironnais et enfin dans 67 % des communes où le service d'aide à l'archivage n'a jamais réalisé de mission. En ce qui concerne la CAPI, les chiffres sont d'autant plus révélateurs. En effet, elle est intervenue dans 64 % des communes membres et dans plus de 68 % des communes où les archivistes itinérantes sont intervenues. Enfin, elle a également réalisé des missions dans près de 58 % des communes où le service archives itinérantes du CDG38 est intervenu.

### *De la proximité des services « archivistes itinérants »*

À notre connaissance, le département de l'Isère est le seul en France à disposer de trois services « archivistes itinérants », de trois services consacrés exclusivement à l'itinérance. Et la création de ces prestations s'est réalisée dans un laps de temps assez court, à la fin des années 2000 : 2008 pour le Pays Voironnais qui a ouvert la voie et 2010 pour la CAPI et le CDG38.

Du point de vue organisationnel et fonctionnel, les réponses à notre enquête sur les services « archivistes itinérants » montrent que ces trois missions d'aide à l'archivage sont assez semblables. Les services des deux EPCI ont mis en place une procédure contractuelle similaire à celle de la plupart des centres de gestion avec une convention de mise à disposition de personnel. Les diagnostics sont également gratuits, et seulement en cas de prestation par la suite pour le CDG38. Les tarifs 2014 respectifs sont un peu en-dessous de la moyenne, avec quelques particularités : 210 euros pour une journée de sept heures pour le Pays Voironnais, 205 euros pour une journée de sept heures plus les frais de déplacement pour la CAPI et enfin 180 euros pour une journée de six heures, quel que soit le type de collectivité, pour le CDG38, plus 25 euros par jour de frais de déplacement et 15,25 euros par jour de frais de repas, uniquement si la collectivité ne met pas de locaux ni de moyens de se restaurer à disposition de l'archiviste.

Par ailleurs, les trois services « archivistes itinérants » disposent actuellement d'agents titulaires ou stagiaires en catégorie B de la fonction publique territoriale, le service archives itinérantes du CDG38 étant coordonné par une archiviste en catégorie A. En ce qui concerne la formation initiale, la situation se situe également dans la moyenne avec des archivistes itinérants diplômés d'un Bac + 3 ou Bac + 5 avec une spécialité en archivistique.

Enfin, les trois services sont impliqués dans les réseaux nationaux et locaux de façon plus ou moins similaire. Tous sont inscrits par exemple sur la liste de diffusion des archivistes communaux et intercommunaux du Service interministériel des Archives de France. Les deux services d'EPCI sont adhérents à l'AAF tandis que les adhésions se font de façon individuelle pour le CDG38.

Cette similitude fonctionnelle et organisationnelle s'explique certainement par la proximité géographique des trois services et la temporalité de leur création respective, mais également par la collaboration entre les deux collectivités en ce qui concerne les services « archivistes itinérants » de la CAPI et du Pays Voironnais. Enfin, il n'y a pas de concurrence entre les services « archivistes itinérants » de l'Isère, le CDG38 n'intervenant pas sur les territoires respectifs des deux EPCI. Et il existe, comme nous allons le voir, un véritable travail de coopération à l'échelle départementale avec les archivistes communaux et intercommunaux de l'Isère.

### *Une coopération archivistique à l'échelle du département*

Sur le terrain, la création de ces services « archivistes itinérants » a eu des conséquences sur les missions de l'archiviste chargée des communes aux Archives départementales de l'Isère. En effet, le territoire départemental étant désormais bien quadrillé par les archivistes itinérants, Aurélie Bouilloc s'est focalisée sur le traitement des fonds d'archives communaux déposés aux Archives départementales. Elle assure désormais moins de jours sur le terrain et en se concentrant uniquement sur les toutes petites communes du département. En 2009, elle avait réalisé 68 jours de mission en intervenant dans 30 communes, chiffres moyens pour les années précédentes. En 2012, elle est passée à 36 jours dans 11 communes, et en 2014, à 24 jours dans 11 communes également.

Enfin, en Isère, il existe des réunions d'archivistes du département depuis les années 1985-1986. Au cours de l'année 2014, c'est dans ce cadre qu'un travail collaboratif a été réalisé. En effet, un groupe de travail a été organisé pour élaborer un plan de classement type pour les collectivités territoriales du département. Et dans un des trois sous-groupes constitués (petites communes,

communes moyennes, EPCI), les archivistes itinérants de la CAPI, de la CAPV, du CDG38 ainsi que l'archiviste chargée des communes aux Archives départementales de l'Isère ont coopéré pour rédiger un plan de classement type pour les petites communes (moins de 2 000 habitants).

## **Conclusion**

Cet exemple du maillage territorial du département de l'Isère montre tout l'intérêt d'une meilleure connaissance des différents intervenants dans le domaine des archives ainsi que la diversité des réalités selon les territoires.

La démarche que nous avons réalisée pour ce département pourrait être généralisée à d'autres territoires afin de prendre en compte la complexité des rapports, de leurs évolutions et de la collaboration entre les différents intervenants. La richesse des nombreuses réponses que nous avons reçues dans le cadre de notre enquête pourrait participer à cette entreprise.

Par ailleurs, la grille des réponses aux questionnaires sur les services « archivistes itinérants » est à la disposition des services et des archivistes concernés sur simple demande. L'exploitation et l'analyse de ces données offrent de nombreuses perspectives et nous vous invitons à vous en emparer.

Nous tenons à remercier très amicalement Eugénie Bonnafous, archiviste itinérante au centre de gestion de l'Ain, pour la réalisation des cartes qui ont illustré cette intervention à Limoges et sa disponibilité. Par ailleurs, nous remercions particulièrement Aurélie Bouilloc des Archives départementales, Nathalie Robert du Pays Voironnais, Florence Krajka et Marie-Luc Brun de la CAPI, et les collègues du CDG38 pour les informations concernant leur service et les relectures. Enfin, nous souhaitons également remercier l'AAF qui a facilité la communication des questionnaires.

Julien BOIVIN  
Archiviste itinérant  
Communauté d'agglomération du Pays Voironnais  
(2012-2016)

Mathieu PROFIZI  
Archiviste itinérant et coordinateur du service d'aide à l'archivage  
Centre de gestion des Bouches-du-Rhône  
mprofizi@cdg13.com